

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL**  
**DES HAUTS-DE-FRANCE**

**AVIS n°2022-ESP-45**

*Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées.*

Demandeur :	NYRSTAR
Préfet compétent :	Préfet du Nord
Références Onagre :	Nom du projet : 59 - Nyrstar stockage dechet Auby
	Numéro du projet : 2022-05-28x-00669
	Numéro de la demande : 2022-00669-011-001

**MOTIVATION ou CONDITIONS**

**Contexte de la demande**

Le site se situe sur la commune d'Auby le long du canal de la Scarpe.

Il s'agit d'un projet de réhabilitation d'un ancien bassin de stockage de déchets dangereux divisés en 4 entités avec des composés ferriques et sulfate de plomb. Il s'insère dans un site industriel de production de zinc par électrolyse.

Ces bassins ont été fermés en 1997. Des anomalies ont été observées sur l'étanchéité du bassin et depuis 2003, des mesures de traitements de liquide sont effectuées pour éviter une pollution. La DREAL a été informée et a demandé une mise en compatibilité de bassin.

Du fait d'une obligation réglementaire, le site a été entretenu en prairie de fauche pour éviter l'installation d'arbustes vis-à-vis de l'étanchéité.

Étaient présents :

- M. Thomas LETUPPE bureau d'étude Tauw
- M. Xavier CONSTANT, Directeur général de l'usine d'Auby - Nyrstar France
- M. Alrick VOIRIN, consultant HSE
- Mme Amandine DUFLOS : Ingénieur environnement Nyrstar
- M. Pierre DUMORTIER : Chef de projet ingénieur
- Les membres du CSRPN : M. Alain WARD, M. Arnaud GOVAERE, M. Renaud GARBE, M. Jérôme CANIVE, M. Aryendra PAWAR, M. Jean-Luc BOURGAIN, M. Nicolas VALET.

**Enjeux faune flore et zones humides identifiés**

Les inventaires écologiques peuvent être considérés comme complets. Il y a peu d'interaction entre la zone d'étude et le canal. Il y a des zones à plus forts enjeux de marais au sud de l'aire d'étude rapprochée.

3 espèces végétales protégées et une espèce assez rare ont été recensées : Pigamon jaune (10 pieds spontanés au sein d'une légère dépression humide relictuelle), Armérie de Haller (4 pieds vs milliers de pieds sur le site global de l'usine), Ophrys abeille (20 pieds) et le Bleuet.

L'armérie est issue d'un dépôt de terre depuis le site industriel voisin d'où leur répartition limitée sur la zone d'étude.

Aucune zone humide pédologique ou floristique identifiée.

Un cortège d'oiseaux nicheurs de milieux prairiaux a été mis en avant : Alouette des champs, Pipit farlouse (6 couples-25 contacts soit une densité de 2,6 couples / ha), Fauvette grisette (1 couple aux abords du site) et Bergeronnette grise (3 couples)

Un cortège d'espèces nichant à proximité du site, anthropophiles ou liées aux boisements utilise le site pour l'alimentation (ex : Faucon crécerelle nicheur sur une des cheminées du site.).

Le site n'est pas connu comme une zone de halte migratoire et d'hivernage d'importance régionale hormis

pour le Pipit farlouse, qui est présent toute l'année.

Le site joue un rôle de zone de quiétude dans ce contexte industrialisé.

Aucun habitat de reproduction pour les amphibiens n'a été identifié. Aucun reptile ne fréquente la zone.

Le site est entièrement clôturé ce qui limite la présence de mammifères.

5 espèces de chauves-souris ont été identifiées dans des proportions de niveau d'activité faible.

L'entomofaune est assez commune et le site ne représente qu'une zone de chasse voire de maturation.

### **Projet / Impacts**

Il consiste à refaire les bassins sur 16,6 hectares avec un apport de matériaux, un reprofilage des petits dômes et la pose d'une nouvelle membrane isolante.

Les travaux vont s'échelonner sur 4 ans pour retirer la membrane, mettre des drains, apporter des matériaux pour constituer des dômes avec une pente supérieure ou égale à 3 %. Une phase de stabilisation de plusieurs mois (hiver) pour que les matériaux se tassent. Vient ensuite la pose de la membrane et un apport de terres végétales dont la provenance et les caractéristiques physico-chimiques ne peuvent pas être établies et prédites actuellement, ni être garanties dans le temps au moment des travaux sur une période de 4 ans.

Du fait des travaux de terrassement, les impacts attendus sont forts sur la flore (destruction) et modérés pour l'avifaune en raison de l'étalement des travaux sur plusieurs saisons et de la disponibilité de zones de repli dans le site ou à proximité.

### **Mesures d'évitement, de réduction et de compensation**

Les mesures d'évitement sont usuelles : gestion des déchets et pollutions accidentelles du chantier, pas de produits phytosanitaires, le balisage et préservation des espèces floristiques protégées.

L'adaptation de la période de travaux vis-à-vis de la sensibilité faunistique et le phasage travaux dans l'espace est la principale mesure de réduction. Cela permet également d'anticiper correctement le déplacement des espèces floristiques (Pigamon jaune, Ophrys abeille, Armérie de Haller, Centaurée bleuet) et de ne pas impacter la totalité du site vis-à-vis des espèces faunistiques.

### **Compensation**

Il reste des impacts résiduels significatifs pour les espèces végétales protégées. Il est alors proposé de compenser sur du foncier de Nyrstar :

- Restaurer les habitats prairiaux : réensemencement des dômes ;
- Déplacer les espèces végétales sur des parcelles de Nyrstar à l'aide d'une bêche dont le fer sera assez large en dehors des périodes de floraison (automne ou printemps) :
  - Armérie de Haller : sur une pelouse résiduelle entre deux bâtiments ou zones de délaissé où elle est déjà présente ;
  - Pigamon jaune : au sein des zones au nord. Restauration d'une zone humide en bordure immédiate d'emprise RFF. Le milieu a été ouvert. Il sera nécessaire de gérer les rejets de peupliers ;
  - Ophrys abeille : au sein de l'ancien crassier à proximité du secteur de Pigamon (habitat bien exposé)

### **Mesures de suivis**

- Repérage des pieds d'espèces végétales protégées ;
- Encadrement de la mise en place des habitats de compensation ;
- Un suivi par un écologue de chantier ;
- Un suivi sur les espèces sur 15 années.

### **Observations du CSRPN**

Deux des espèces impactées (Pigamon jaune et Ophrys abeille) ont historiquement été protégées plutôt comme des espèces parapluies de biotopes à fort enjeu (marais et pelouses calcicoles) plutôt que pour les menaces de disparition qu'elles encouraient. Leur situation sur des terres végétales recouvrant un site pollué tient donc ici plus du concours de circonstances... les enjeux en matière de conservation du patrimoine naturel sont donc plus que limités...

### Pigamon jaune

Les caractéristiques du biotope (ancienne peupleraie) mériteraient d'être précisées : niveau hygrométrie, période d'enneigement, type de sol (au moins superficiel), niveau de nettoyage après la coupe (évacuation ou non des rémanents). De l'état du site dépendra grandement les chances de reprise de la population déplacées. Le cas échéant, un travail complémentaire d'exportation de rémanents et de débroussaillage de rejets serait à envisager. Le CSRPN conseille de multiplier les conditions stationnelles pour augmenter les chances de reprise (éclater les populations). Il pourrait être pertinent de retourner sur la zone de peupleraie coupée pour voir si l'espèce est apparue tout comme les zones impactées juste avant le démarrage du chantier pour demander un CERFA plus large.

La période prévue de déplacement des individus n'est pas optimale (en plein été, même avec arrosage, la plante pourrait ne pas résister à un coup de chaud). Il est préférable d'opter pour un déplacement en septembre/octobre après fructification.

### Ophrys abeille

La période prévue de déplacement des individus ne devrait pas aller au-delà du mois de février du fait des printemps secs auxquels nous sommes régulièrement confrontés désormais.

### Armérie de Haller

La période prévue de déplacement des individus n'est pas adaptée (mêmes raisons que pour le Pigamon jaune) : il est préférable de procéder à un repérage des pieds au printemps et à un déplacement en automne.

Le CSRPN souhaiterait connaître la répartition et la densité du Pipit farlouse aux alentours afin de mieux quantifier l'impact sur la population locale. Par ailleurs, il est demandé de préciser le nombre d'hectares disponibles pour le pipit par phasage et par année pour voir si la surface permet toujours aux individus de maintenir sa population sur le site. La garantie de présence de l'espèce durant le chantier n'est pas suffisamment développée et l'hypothèse retenue que les suivis permettront de statuer sur la réussite de cette mesure n'est pas satisfaisante sans garantie. De fait, pour cette espèce, il est difficile de justifier l'équivalence écologique durant le phasage chantier, d'autant plus que le bureau d'étude n'a pas apporté les éléments complémentaires promis sur la présence, à l'est, d'autres bassins de stockage de déchets avec des densités similaires de la même configuration prairie de fauche.

Le CSRPN regrette de ne pas avoir reçu une étude écologique globale pour la faune et la flore afin de relativiser les enjeux et mieux analyser les impacts et mesures de compensation, notamment la communication des éléments présentés en séance sur les populations d'Armérie de Haller et l'absence de Pigamon jaune dans le secteur (hormis sur la RNR).

Le bureau d'étude exclut la réimplantation *in situ* car cela présente des risques de mauvaise reprise des pieds dus à l'origine inconnue des terres. La terre végétale initiale va être enfouie car elle présente de forts risques d'être polluée. De ce fait, le CSRPN demande des précisions sur la restauration des sols qui ont réussi à acquérir une structure avec des horizons caractéristiques permettant l'expression d'une flore remarquable et souhaite savoir comment va être réalisée la recréation des différents horizons plutôt qu'un simple rechargement de terre végétale.

Le CSRPN alerte également sur l'origine de la présence des terres et la vigilance accrue à avoir sur les espèces exotiques envahissantes.

Nyrstar précise que les eaux seront pompées vers une station de traitement. La profondeur du bassin avoisinera les 4-5 m. Il n'a pas été observé de migration de métaux. Les bassins se gorgent d'eau. La membrane supérieure n'est pas étanche à la différence de celle en sous-sol et en périphérie. Le CSRPN souhaite cependant savoir comment seront gérés les risques d'infiltration pendant la phase chantier.

### Conclusions du CSRPN

- L'étude est bien proportionnée aux enjeux ;
- Quelques lacunes figurent dans le dossier mais certaines réponses ont été apportées en séance et le bureau d'étude s'engage à apporter ces compléments ;
- Il est demandé de mieux définir les espèces à enjeux pour l'implantation de la flore et mettre des dispositifs de préservation vis-à-vis des sangliers, etc ;
- Il est demandé d'apporter les garanties que dans le phasage, il restera des habitats suffisamment fonctionnels pour le Pipit farlouse (quantification et domaine vital suffisant pour la population) ;
- Enfin, il apparaît nécessaire de développer le diagnostic des zones de compensation (et de l'entretien avec l'export des résidus de fauche).

**Dans ce contexte, le CSRPN émet un avis favorable sous réserve de la prise en compte de l'ensemble des recommandations émises supra.**

<b>AVIS :</b>	Favorable <input type="checkbox"/>	<b>Favorable sous conditions</b> <input checked="" type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>	Tacite <input type="checkbox"/>
<b>Fait le 27/07/2022 à Amiens</b>		<b>Le président du CSRPN Hauts-de-France</b>		
				
		<b>Franck SPINELLI</b>		